

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 22 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAC 236** Approbation du principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du Cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma, situé 170 boulevard Magenta (10e).

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux, en date du 23 octobre 2018 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de la délégation de service public pour l'exploitation du Cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma, situé 170 boulevard Magenta (10e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement, en date du 31 octobre 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le principe de passation d'une convention de délégation de service public pour l'exploitation du Cinéma Le Louxor – Palais du Cinéma, situé 170 boulevard Magenta (10e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à engager, sur la base du rapport, dont le texte est joint à la présente délibération, la procédure de publicité et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation de service public.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**